

Tribune

Perspectives de l'Afrique subsaharienne : Faire redémarrer la croissance

Par Abebe Aemro Selassie*

LA croissance économique en Afrique subsaharienne a ralenti sensiblement. Après presque deux décennies d'expansion rapide, la croissance en 2016 a été la plus faible depuis plus de 20 ans, à 1,4 %. Le ralentissement a été généralisé : l'activité a fléchi dans presque deux tiers des pays (qui représentent plus de quatre cinquièmes du PIB régional). Les principales sources d'encouragement sont le nombre considérable de pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest où la croissance reste vigoureuse, même si elle est plus lente qu'au cours des dernières années.

Les perspectives devraient demeurer en demi-teinte. La reprise modeste qui est prévue pour 2017 (2,6 %) placera à peine l'Afrique subsaharienne sur une trajectoire de hausse du revenu par habitant. Par ailleurs, le redressement sera porté principalement par des facteurs ponctuels dans les trois plus grands pays, à savoir un redressement de la production pétrolière au Nigéria, une augmentation des dépenses publiques en Angola et une diminution des effets de freinage de la sé-

cheresse en Afrique du Sud. Les perspectives sont exposées à des incertitudes considérables. Une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire aux États-Unis pourrait impliquer une nouvelle appréciation du dollar américain, et un durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale entraverait la croissance régionale. Parmi les facteurs internes qui font obstacle à une reprise plus vigoureuse dans certains pays figurent les conflits civils et les perturbations qui peuvent en résulter, tels que la famine que l'on observe en ce moment au Soudan du Sud.

Ajustement insuffisant * La baisse des prix des produits de base après les sommets atteints pendant la période 2010-2013 a constitué un choc de très grande envergure. Mais, trois ans plus tard, beaucoup de pays riches en ressources naturelles doivent encore mettre en place un ensemble complet de mesures pour faire face à cette baisse des prix. Les pays qui ont été les plus touchés, en particulier les pays exportateurs de pétrole tels que l'Angola, le Nigéria et les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), restent confrontés à des pertes de recettes budgétaires et à

des pressions sur leur balance des paiements. Le retard observé dans l'exécution des ajustements indispensables crée de l'incertitude, freine l'investissement et risque d'engendrer des problèmes encore plus importants à l'avenir.

Des sources de vulnérabilité apparaissent également dans beaucoup de pays qui n'exportent guère de produits de base. Si ces pays ont généralement maintenu une croissance élevée, leur déficit budgétaire s'est accentué depuis plusieurs années, car leurs gouvernements ont cherché à juste titre à s'attaquer aux déficits dans le domaine social et dans les infrastructures. Mais aujourd'hui, leur dette publique et leur coût d'emprunt sont en hausse. Dans ce contexte, l'environnement extérieur ne devrait fournir qu'un soutien limité. Une remontée des prix des produits de base offrira du répit, mais ne sera pas suffisante pour corriger les déséquilibres qui existent dans les pays riches en ressources naturelles. En particulier, les prix du pétrole devraient demeurer largement en deçà de leurs records de 2013. De la même manière, les coûts de financement extérieur ont diminué par rapport aux sommets atteints il y a un an environ,

mais ils restent plus élevés que pour les pays émergents et pré-émergents ailleurs dans le monde.

Des mesures vigoureuses sont nécessaires pour faire redémarrer la croissance. Au vu de ce qui précède, que peut-on faire pour que la croissance redémarré là où elle faiblit et préserver la dynamique existante ailleurs ? Nous notons trois priorités :

Premièrement, il est nécessaire de mettre de nouveau l'accent sur la stabilité macroéconomique pour réaliser le potentiel de croissance considérable de la région. Pour les pays riches en ressources naturelles qui ont été les plus touchés, un assainissement vigoureux des finances publiques est nécessaire, avec un accent particulier sur la mobilisation des recettes. Cela est nécessaire pour mettre fin rapidement à la baisse des réserves de change et compenser les pertes de recettes permanentes, surtout dans les pays de la CEMAC. Là où c'est possible, un assouplissement du taux de change et l'élimination des restrictions de change seront importants pour absorber en partie le choc. Pour les pays où la croissance reste vigoureuse, il est nécessaire de s'attaquer aux sources de vulnérabilité qui apparaissent en s'appuyant sur des

bases solides. Le moment est venu de réorienter la politique budgétaire afin de procéder à un assainissement graduel des finances publiques pour préserver la viabilité de la dette. Une meilleure mobilisation des recettes offre le meilleur moyen de maintenir un espace budgétaire pour des dépenses de développement indispensables.

Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes structurelles à l'appui du rééquilibrage macroéconomique. Sur le front budgétaire structurel, il convient principalement d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures et de réduire le recours excessif aux recettes tirées des produits de base et au financement par l'emprunt. Il convient de renforcer le contrôle du secteur financier, surtout le contrôle des banques panafricaines grâce à une meilleure collaboration internationale. De manière plus générale, il est nécessaire de soutenir davantage le programme de diversification économique, en commençant par prendre des mesures qui s'attaquent aux lacunes de longue date du climat des affaires. Cela contribuera à attirer des investissements dans de nouveaux secteurs et à débloquer le potentiel

considérable et encore inexploité d'une croissance tirée par le secteur privé. Troisièmement, il est essentiel de renforcer la protection sociale des groupes les plus vulnérables. La combinaison actuelle d'une croissance faible et de déséquilibres macroéconomiques qui s'aggravent risque d'annuler les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté. Les programmes existants de protection sociale sont souvent fragmentés et mal ciblés, et ne touchent généralement qu'une petite partie de la population. Il est nécessaire de mieux cibler ces programmes et d'utiliser les économies réalisées sur des dépenses régressives, telles que les subventions énergétiques, pour veiller à ce que les groupes les plus vulnérables ne supportent pas la charge de l'ajustement. S'il ne fait aucun doute que la dynamique de croissance a ralenti, les perspectives de croissance à moyen terme en Afrique subsaharienne restent prometteuses. Pour réaliser les aspirations d'une augmentation du niveau de vie, il est urgent de prendre des mesures vigoureuses et bien conçues afin de faire redémarrer la croissance.

*Directeur, Département Afrique, FMI

Suite de la page 4

... Bon, concrètement, où en est le programme des 3 808 logements ?

- Comme vous évoquez le dossier des 3 808 logements, il convient de rappeler pour la gouverne de votre lectorat, qu'il s'agit d'un programme gouvernemental lancé en 2012. L'État, soucieux de relancer par le logement l'économie du pays, a confié à la SNI la réalisation de cette opération immobilière, une grande première pour la SNI et le Gabon, en raison de son ampleur et de son maillage territorial. Avec l'appui de l'Etat, la SNI a contracté, pour une maturité de trois ans, un emprunt de 100 milliards auprès de BGFIBank, pour financer la construction des logements individuels du Programme, soit 2 504 unités. Le reste, soit 1 304 appartements devaient être pris en charge par le budget de l'Etat. Le gouvernement s'est, en outre, porté garant souverain du prêt BGFIBank et payeur des intérêts et commissions qui s'y rattachent. Font également partie des obligations de l'Etat, la fourniture à la SNI du foncier viabilisé et la réalisation des VRD des lotissements retenus. En 2014, malheureusement, le Programme s'arrête pour trois raisons : premièrement, l'interruption des décaissements par BGFIBank pour amener l'Etat à mobiliser les 82 milliards destinés au financement des immeubles ; deuxièmement, le statut de la parcelle de Nkok (Opus One) dont l'Etat n'a payé que partiellement le coût de cession entre les mains de son propriétaire et, troisièmement, l'arrêt par l'Etat des travaux d'aménagement des parcelles devant servir d'assiettes foncières aux constructions. Ce sont là les trois causes qui expliquent qu'en 2014, les

chantiers s'interrompent.

Néanmoins, dans le cadre de l'exécution du Programme, un dispositif a été mis en place pour le meilleur suivi des travaux et la garantie de leur qualité. Le choix des entreprises s'est fait par le biais des appels d'offres. Sur 81 soumissions, 32 entreprises ont été retenues sur des critères de mieux-disant. Des avances de démarrage ont été concédées contre présentation d'une caution bancaire exigée à toutes les entreprises adjudicatrices. Le contrôle des travaux a échoué à Veritas et Socotec, deux bureaux de réputation internationale, ainsi qu'à 8 sociétés spécialistes de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination (suivi des travaux). Pour leur part, MEABTP et STTAF se sont adjugés les travaux topographiques du Programme. En ce qui concerne la commercialisation du Programme, des dispositions ont été prises pour sanctuariser, dans un compte séquestre, les dépôts reçus des réservataires. Comme vous pouvez le constater, rien n'a prêté le flanc au hasard, ni à l'amateurisme. Que pourrait-on faire de mieux dans la gestion d'un Programme aussi important pour lui garantir les conditions optimales de transparence et de qualité ?

Alors à quand la reprise des travaux ?

- Quant à la reprise du Programme, elle est tributaire de la mobilisation du refinancement. Le VPM semble avoir trouvé une solution financière : le recours au Partenariat public-privé (PPP). Mais je crois savoir que les PPP sont un mécanisme où une autorité publique fait appel à des ressources privées,

pour financer un projet. C'est donc du partenariat gagnant-gagnant qui implique aussi des droits et des obligations synallagmatiques à la charge des parties. Je ne vois pas, sur cette base, un investisseur sérieux apporter ses capitaux dans un projet, fut-il immobilier, sans se préoccuper de sa rentabilité et ipso facto de sa marge bénéficiaire. Il doit s'assurer que son capital est sécurisé et que le retour sur investissement est garanti. Le partenaire exigera une contre partie. D'où l'essence du partenariat. Chaque partie doit faire sa part. Or, en l'état actuel de la situation économique et financière du pays, je ne sais pas si le ministre en charge de l'Economie qui, seul, engage l'Etat dans les contrats des PPP, dispose de suffisamment de marge budgétaire pour honorer la contre partie publique.

Le VPM indique que le 2 décembre 2016, il a été instruit par le Premier ministre de régler le différend qui vous oppose à BGFIBank, concernant les 7 milliards de francs des réservataires du programme des 3 808 logements. Pouvez-vous éclairer l'opinion sur cette affaire ?

- C'est exact. Des instructions du Premier ministre ont été données dans ce sens. Mais votre question me donne l'opportunité de dire à l'ensemble des réservataires du Programme les vifs regrets, la désolation et les excuses de la SNI suite à l'arrêt des travaux depuis 2014. Je puis les rassurer que le gouvernement de la République et la SNI travaillent à la recherche des voies et moyens pour que la reprise soit effective. Actuellement, la SNI, le gouvernement et BGFIBank ont engagé des discussions sur la situation des dépôts des réservataires dis-

traits du compte séquestre qui les abritait, à l'effet d'honorer les engagements de l'Etat envers BGFIBank. Le ministre de l'Economie a été saisi par courrier du VPM sur la nécessité d'amener BGFIBank à reconstituer les fonds du compte séquestre et à inscrire les sommes ainsi mobilisées au titre de la dette intérieure. Les différents échanges sur cette épineuse question ont fait l'objet d'un procès-verbal entre la SNI, sa tutelle et BGFIBank.

Votre mot de fin

- Je tiens à remercier votre organe qui, dans un souci d'équilibrer l'information, s'est rapproché de la SNI.

Mais, je tiens aussi à marquer mon incompréhension et mon indignation quant aux diverses déclarations du VPM sur la SNI. Pourtant, dès sa prise de fonctions d'abord, et sa visite du Siège ensuite, il a été suffisamment instruit par mes soins de l'actualité des différents Programmes menés, des raisons de leur arrêt, de leur mode de financement, de leur niveau de réalisation ainsi que des conditions de leur reprise.

Le VPM ayant, semble-t-il, la réputation de n'écouter personne, je m'autoriserai cependant de lui prodiguer un conseil qui tient en quelques mots : le respect des règles et procédures en vigueur est un gage de sérieux pour un responsable qui, comme lui, se recommande de la norme ; l'humilité et de la considération pour autrui sont aussi des vertus dont il devrait faire siennes.